PHOTO passeport

Compte IBAN CH75 0076 5000 A084 1689 5 - Toute l'info sur notre site : <u>www.citronvert.ch</u>

CONTRAT

Le présent contrat, conclu entre JU-JITSU SION et la personne mentionnée ci-dessous, vaut reconnaissance de

dette au sens de l'article 82 LP. En cas de litige, le for est à Sion.

Nom:	Prénom :			
Nom & prénom du représentant légal (pour les mineurs) :				
Date de naissance :	Profession :			
No tél portable :	E-Mail, LETTRE MAJUSCULE SVP!:			
Adresse :	No postal et localité :			
Personne à aviser en cas de blessure (No de tél.) :				
Catégories: TKRAV MAGA DJIU-JITSU BRESILIEN	□вохе	□MUAY THAI + KICKBOXING		
☐ -10 ans	☐ CHF 250 semestre	CHF 490 annuellement		
☐ -14 ans	☐ CHF 300 semestre	☐ CHF 580 annuellement		
☐ -18 ans	☐ CHF 375 semestre	CHF 650 annuellement		
☐ Adulte	☐ CHF 425 semestre	☐ CHF 750 annuellement		
Prix par catégorie de sport. Toute modification tarifaire est réservée.				
+All inclusive : Tous les sports, tous les entrainements !	☐ + CHF 50 semestre	☐ + CHF 100 annuellement		
Le présent contrat est conclu pour la période du				
Extrait des statuts JU-JITSU SION du 18 juin 1998				
Art. 4 Démission Il est possible de démissionner à tout moment de l'association, et ce UNIQUEMENT par écrit (lettre recommandée ou E-mail. Exigez une confirmation !) En cas de démission en cours d'exercice, la cotisation reste intégralement due pour l'exercice.				
Art. 7 Obligations des sociétaires Tous les membres sont tenus de préserver les intérêts de l'association et de se conformer aux statuts, règlements et instructions des organes. Ils doivent spontanément				
s'acquitter, d'avance, chaque année d'une cotisation. Les frais de rappel (CHF 60) ou de poursuites sont à leur charge. Ils doivent contracter personnellement une assurance répondant en cas d'accident				

Art. 9 Responsabilité L'association ne peut être tenue responsable. Elle décline toute responsabilité. Le membre doit connaître ses limites physiques et, en cas de doute, effectuer un contrôle médical. La pratique se fait aux risques du membre exclusivement. Chacun est tenu de s'assurer.

lors des activités du club.

JU-JITSU SION, Chandoline 25E, 1950 Sion, tél : 079 230 62 69 E-Mail : benjaquet@hotmail.com

Compte IBAN CH75 0076 5000 A084 1689 5 - Toute l'info sur notre site : www.citronvert.ch

Je m'engage à :

- respecter le présent contrat, les statuts, le règlement et ses obligations, à ne pas porter préjudice au club tant par mes dires que par mon comportement.
- n'utiliser mes connaissances que dans le but de préserver mon intégrité physique ou de toute personne se trouvant dans une situation de danger.
- rester humble et à avoir un comportement irréprochable envers mes instructeurs et mes partenaires d'entraînement.
- ne JAMAIS dispenser de cours, à ne pas divulguer à des tiers des techniques, des documents écrits, photographies ou autre ayant trait aux sports susmentionnés, sans l'autorisation écrite du club. Ceci même après ma démission. l'accepte une clause de non concurrence de durée illimitée.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepter les statuts. Il désire devenir membre du club **JU-JITSU SION**.

Sion, le :		
Signature : (Mon attention a été spécialement attirée sur	le point 4. <mark>Démission</mark>))
		(Signature du représentant légal pour les mineurs)

Annexe : 1 photo passeport.